

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



AAP FORMATIONS INNOVANTES FSE+

FEDER FSE+

Guadeloupe 2021 – 2027

WEBINAIRE DU 20/11/2024
Samuel Blaizeau – Lisa Bourgeois

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE

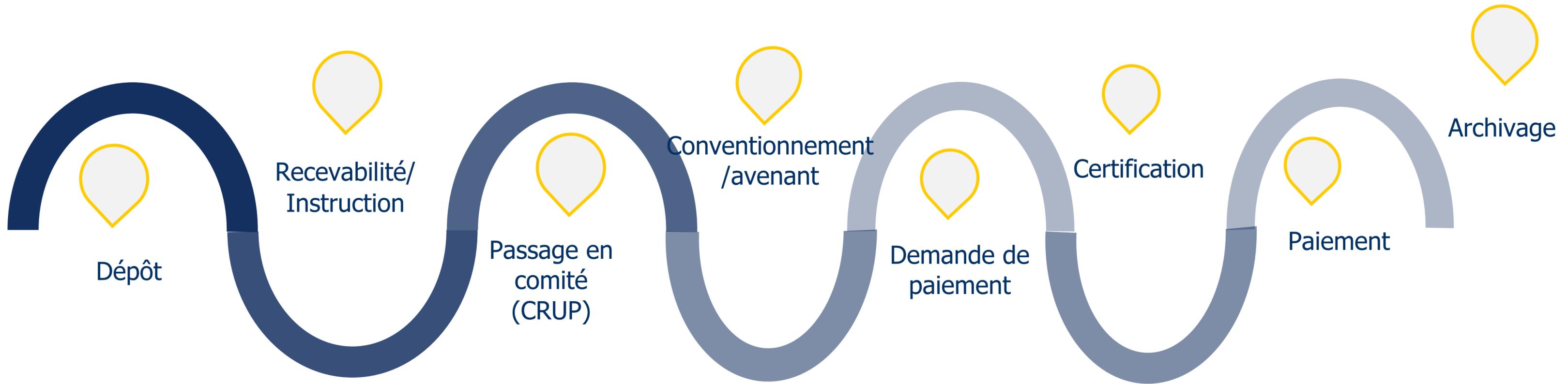


Sommaire

- 1. Préalables de la demande de subvention FSE+**
- 2. Présentation de l'AAP**
- 3. E-synergie**
- 4. Questions Diverses**

Guadeloupe 2021 – 2027

Piste d'audit d'un dossier



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



La subvention FSE+

Prérequis

- La demande d'aide doit être déposée d'une façon dématérialisée et complète sur le portail E-synergie.
- Le FSE+ est une subvention qui intervient sur la base du remboursement des dépenses acquittées (demande de paiement via la plateforme).
- Le FSE+ intervient au maximum à 85% du montant du projet, il aura donc 15% de financement (autofinancement ou cofinancement) pour le projet.
- En tant qu'organisme de formation il faudra fournir l'agrément de formation et la certification Qualiopi pour pouvoir émarger.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Préalables de la demande de subvention FSE+

PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- La lettre d'engagement datée et signée avec cachet (elle est issue d'E Synergie) ;
- Le formulaire de demande de subvention daté et signé avec cachet (il est issu d'E Synergie) ;
- Le plan de financement de l'opération en .pdf signé et Excel ;
- Les pièces justificatives attendues en fonction des porteurs et des typologies de dépenses prévues.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Préalables de la demande de subvention FSE+

PIÈCES LIÉES AUX PORTEURS (NON EXHAUSTIF)

- Document attestant la capacité du représentant légal ;
- Délégation éventuelle de signature ;
- RIB ;
- Attestation de régularité fiscale et sociale (pour les porteurs privés) ou moratoire ;
- Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant ou d'assujettissement partiel ;
- Document attestant de l'engagement de chaque cofinanceur public (attestations des cofinanceurs ou lettres d'intention, conventions et/ou arrêtés attributifs), et privé le cas échéant ;
- Bilans comptables et comptes de résultat des 3 derniers exercices clos et annexes (liasses fiscales) certifiées conformes par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes ;
- Offre ou attestation de prêt à la banque, en cas d'emprunt ;
- Attestation de pré dépôt 2021-2027 signée le cas échéant ;

Préalables de la demande de subvention FSE+

ENTREPRISES OU ORGANISMES PUBLICS EN CHAMPS CONCURRENTIEL

- Extrait K-Bis de moins de 3 mois, inscription au registre ou répertoire concerné (registre du commerce, préfecture) ;
- Bilans comptables et comptes de résultat des 3 derniers exercices clos et annexes (liasses fiscales) certifiées conformes par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes ;
- Bilan prévisionnel sur 3 ans ;
- Rapport et compte-rendu d'activité (si disponible) ;
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : l'organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilans des entreprises du groupe, ainsi que les comptes consolidés du groupe au titre des 3 derniers exercices clos ;
- Attestation d'un comptable agréé, expert-comptable ou appartenance à un centre de gestion (subvention supérieure à 150 000 €) ;

Préalables de la demande de subvention FSE+

ASSOCIATIONS

- Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture;
- Liste des membres du CA ;
- Bilans et comptes de résultats approuvés par l'AG des 2 derniers exercices clos, et le rapport du Commissaire aux comptes le cas échéant ;
- PV de la dernière AG validant le rapport d'activité par le CA et comprenant le budget prévisionnel ;
- PV de l'AG autorisant la mise en œuvre du projet et la demande de cofinancement au titre du FSE+ ;
- Bilan comptable et compte de résultat des 3 dernières années

Préalables de la demande de subvention FSE+

COLLECTIVITÉS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET ORGANISMES CONSULAIRES

- Délibération de l'organe compétent approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel détaillé ;
- Toutes les pièces de marché si la structure est soumise aux règles de commande publique et si la procédure est déjà lancée :
- Procédure interne des achats, le cas échéant ;
- Pièces relatives à la mise en concurrence pour les marchés déjà lancés et/ou approuvés ;
- En l'absence de lancement du marché, le formulaire de la commande publique

<https://www.europe-guadeloupe.fr/jai-un-projet/faire-une-demande-de-paiement/>

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Préalables de la demande de subvention FSE+

**ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX
ADMINISTRATIFS, ÉTABLISSEMENTS PUBLIC
NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT, DE RECHERCHE**

GIP

- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel détaillé présenté dans la demande

- Convention constitutive ;
- Copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive ;
- Bilans comptables et comptes de résultat des 2 derniers exercices clos et annexes (liasses fiscales) certifiées conformes par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes s'il y en a un ;
- Dernier compte rendu d'activité du représentant légal ;
- Budget prévisionnel

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Préalables de la demande de subvention FSE+

ELIGIBILITE DES DEPENSES

Le décret n°**2022-608**
du 21 avril 2022 fixe
les règles nationales
d'éligibilité des dépenses

- Les Dépenses de personnel (hors fonction publique)
- Les Frais de déplacement, hébergement, restauration ;
- Les Dépenses en nature ;
- Les Dépenses d'investissement matériel et immatériel ;
- Les Dépenses de prestations externes,
- Les Coûts indirects (non pris en compte en dépenses directes) mise en œuvre via des options de coûts simplifiés ;
- Les Dépenses de communication de l'opération ;
- Les Dépenses liées aux participants

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Préalables de la demande de subvention FSE+

L'ÉLIGIBILITÉ TEMPORELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Les dépenses éligibles devront être **réglementairement acquittées entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2029.**

Les dépenses doivent être éligibles, justifiées, acquittées et rattachables à l'opération.

- Les dates d'éligibilité temporelles de l'opération sont celles indiquées dans le formulaire de demande E-Synergie : dates d'exécution de l'opération et reprises dans la convention,
- Toute opération achevée avant le dépôt de la demande d'aide ne pourra pas être financée.
- Votre projet est éligible géographiquement aux fonds européens s'il est localisé ou a un effet dans la zone couverte par le Programme FEDER-FSE+ à savoir le territoire de la Guadeloupe.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Préalables de la demande de subvention FSE+

LE CARACTERE RAISONNABLE DES COUTS

LA COMMANDE PUBLIQUE

Se conformer **aux règles de publicité et de mise en concurrence** pour respecter les principes de non-discrimination, d'égalité de traitement et de transparence,

Produire toutes les pièces justifiant la passation et la mise en œuvre des marchés publics.

WEBINAIRE COMMANDE PUBLIQUE 13 juin 2023

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



➤ **Choix des offres économiquement les plus avantageuses.**

Les procédures varient selon le statut du bénéficiaire. [...] Je ne suis pas soumis à l'ordonnance n°2015-899 mais je dois justifier le caractère raisonnable des dépenses».

Dispense de vérification :

- Les OCS, les contributions en nature et dépenses d'amortissement
- **Les dépenses inférieures ou égales à 39 999 € HT (1 seul devis)**

Utilisation des devis contradictoires :

- Entre **40 000 € HT et jusqu'à 214 999 € HT** : 2 devis contradictoires et sur le même périmètre (dépenses équivalentes)
- Au-delà de **215 000 € HT** : 3 devis contradictoires et sur le même périmètre (dépenses équivalentes)
- Devis de moins de 3 mois. Pour être valable, une pièce estimative doit a minima comporter les éléments suivants : date, description de la dépense, raison sociale de la société émettrice, prix HT ou TTC (avec mention du taux de TVA).
- Indiquer l'offre retenue et le motif

Dérogations :

Investissements très spécifiques (prototype, matériel et fournisseur spécial) : demande argumentée.

Préalables de la demande de subvention FSE+

LES PRINCIPES HORIZONTAUX

Toutes les actions financées par l'Union européenne doivent respecter les droits fondamentaux et veiller à la conformité avec :

- la Charte des droits fondamentaux,
- l'égalité entre les hommes et les femmes,
- la prévention de toute forme de discrimination, et la promotion du développement durable.

LA PUBLICITÉ

Bénéficiaire d'une subvention européenne vous engage à **informer le grand public et le public concerné par l'opération**, de l'existence d'une contribution européenne à votre projet.

Vous devrez fournir la **preuve de cet engagement** lors de chaque demande de paiement et la garder en cas de contrôle (photo ou tout autre support adéquat témoignant de la mesure prise).

Le **non-respect** de l'obligation de publicité pourra entraîner le **reversement** de votre subvention européenne ou l'application de pénalités

Kit publicité mis à disposition : <https://www.europe-guadeloupe.fr/jai-un-projet/communiquer-sur-mon-projet/>

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Préalables de la demande de subvention FSE+

LA COMPTABILITÉ SÉPARÉE

Le bénéficiaire s'engage à tenir, soit un système de comptabilité distinct, soit un code comptable adéquat pour toutes les transactions financières liées à l'opération. La comptabilité du bénéficiaire doit permettre une réconciliation des dépenses et des ressources déclarées au titre de l'opération avec les états comptables et les pièces justificatives afférentes.

LES AIDES D'ÉTATS

« Est qualifié d'aide d'État tout financement public, sous quelque forme que ce soit (subvention, prêt, bonifications d'intérêts, garantie, prise de participation, exonération fiscale, avantage en nature, ...), accordé à une entité exerçant une activité économique et qui lui apporte un avantage direct ou indirect affectant la concurrence et les échanges ».

Pour certains dossiers, la réglementation européenne limite le montant des aides cumulées pour une même entreprise sur 3 années fiscales consécutives ou bien limite le taux d'intervention publique sur l'opération.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Préalables de la demande de subvention FSE+

LES INDICATEURS

La valorisation des résultats est au cœur de la programmation européenne 2021-2027.

Les programmes doivent afficher des objectifs quantitatifs et les atteindre. Aussi **chaque opération contribue aux réalisations du programme.**

C'est la raison pour laquelle chaque opération fait l'objet d'un **suivi à travers des indicateurs de réalisation et de résultat.** Ces indicateurs seront différents selon la nature de l'opération. Le renseignement et le suivi des indicateurs par le bénéficiaire est obligatoire.

Les indicateurs de l'opération permettent de **rendre compte de la réalisation de l'opération et de l'atteinte des objectifs fixés en début d'opération.**

Lors de la préparation du dossier, en collaboration avec le service instructeur, les indicateurs seront définis en début d'opération ainsi que des valeurs cibles prévisionnelles. Les indicateurs sont conventionnés.

A chaque remontée de dépenses, le bénéficiaire remet sa demande de paiement et renseigne la valeur des indicateurs une fois l'opération dite « réalisée ».

Préalables de la demande de subvention FSE+

L'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT

Il y a conflit d'intérêts lorsque **l'exercice impartial, indépendant et objectif des fonctions et responsabilités officielles d'une personne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt.**

Les exigences minimales pour la lutte contre la fraude sont établies dans le cadre de l'article 74 c du règlement général 2021/1060 : « en ce qui concerne la gestion du programme, l'autorité de gestion dispose de mesures et de procédures antifraude efficaces et proportionnées, compte tenu des risques recensés ».

Il ne doit pas exister **de liens entre les parties prenantes du projet (bénéficiaire/financeurs/contractants) susceptibles de présenter une situation de conflit d'intérêts. Vous êtes donc invités lors de la mise en œuvre de votre projet à sécuriser les procédures.**

Il ne doit pas **exister de lien entre l'instructeur et le porteur de projet conduisant à porter des appréciations subjectives** dans la sélection du projet et à compromettre les valeurs d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité des agents de la collectivité.

Préalables de la demande de subvention FSE+

L'ABSENCE DE DOUBLE FINANCEMENT

Les dépenses du porteur de projet ne doivent pas avoir été présentées et financées par d'autres programmes ou fonds européens.

Il s'agit du **principe d'interdiction du double financement des dépenses.**

LES AUDITS ET CONTRÔLES

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre **à tout contrôle technique, administratif et financier en lien avec l'opération**, y compris au sein de sa comptabilité.

Les audits et contrôles effectués par l'Autorité de gestion et par toute autorité commissionnée par l'État ou par les corps d'inspections et de contrôle, nationaux ou européens (Commission européenne, OLAF, Cour des comptes européenne, etc.)

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Préalables de la demande de subvention FSE+

L'ARCHIVAGE

- Le bénéficiaire privé doit conserver le dossier technique, financier et administratif de l'opération, en particulier les pièces relatives à l'acquittement des dépenses.
- Le bénéficiaire public doit conserver une copie des justificatifs de dépenses qu'il transmet à l'appui des mandats de paiement du comptable public.
- Toutes les pièces justificatives liées à l'opération cofinancée doivent être conservées au niveau approprié pendant une période de 5 ans à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'Autorité de gestion verse le dernier paiement au bénéficiaire.
- Les conditions et délais de conservation sont rappelés au bénéficiaire dans l'acte attributif d'aide. La réglementation européenne s'applique sans préjudice d'autres réglementations qui seraient plus exigeantes, notamment en ce qui concerne la réglementation des aides d'État où le délai de conservation des pièces peut s'étendre jusqu'à 10 ans.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



AAP FORMATIONS INNOVANTES FSE+

Date de clôture : 02/12/2024



OBJECTIF STRATEGIQUE N°4

Une Guadeloupe plus inclusive et solidaire tournée vers l'adaptation et l'élévation des qualifications et visant l'insertion professionnelle des publics.

 **PROMOUVOIR L'EMPLOI INDÉPENDANT ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE** 4.1

 12 M€

 **DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES DE SERVICES INCLUSIFS ET ÉDUCATIFS** 4.2

 13 M€

 **AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION** 4.5

 19 M€

 **FACILITER L'ACCÈS À UN PARCOURS D'ÉDUCATION OU DE FORMATION INCLUSIVE DE QUALITÉ** 4.6

 8 M€

 **PROMOUVOIR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE** 4.7
pour mieux anticiper les changements et les besoins du marché du travail

 37 M€

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



OBJECTIF SPÉCIFIQUE (OS 4.7) FICHE ACTION 15

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversions flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle (FSE+)

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



OBJECTIF SPÉCIFIQUE (OS 4.7) FICHE ACTION 15

Codifications à utiliser sur E synergie :

- Soutien à l'adéquation au marché du travail et aux transitions : **TA4.4.7.1**
- Soutien au développement des compétences numériques : **TA4.4.7.2**

Montant prévisionnel FSE+ alloué : 4 000 000 €

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



LES BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Les bénéficiaires sont les organismes de formation répondant aux obligations prévues dans la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » notamment la déclaration d'activité auprès des Directions de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) et l'obtention de la certification « Qualiopi »

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



LES PUBLICS ÉLIGIBLES

- Les formations et accompagnements proposés doivent s'adresser obligatoirement aux demandeurs d'emploi inscrits.
- Chaque session devra être de 12 stagiaires a minima.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



L'ELIGIBILITE TEMPORELLE DE L'OPERATION

- Pour être éligible à cet appel à projets, la période de réalisation de l'opération est de 24 mois maximum.
- Les formations proposées devront être de 12 mois maximum comprenant un volume horaire de 351h minimum.
- Plus spécifiquement, pour cet appel à projets, la période de réalisation financière du projet devra s'inscrire dans la période suivante : du 1er septembre 2024 au 30 septembre 2026.



Le bénéficiaire s'engage à informer obligatoirement le service instructeur du commencement d'exécution de l'opération.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



TYPES D'ACTION ÉLIGIBLES

- Action de préqualification, remise à niveau
- Formation qualifiante , certifiante (RNCP)
- Actions de formations diplômantes
- Communication innovante
- Actions de perfectionnement en langues étrangères, compétences digitales et numériques formations en langues étrangères, formation pour la maîtrise des outils digitaux ou numériques.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



SECTEURS À POTENTIELS D'EMPLOI

- Les secteurs à potentiels d'emploi non existants sur le territoire ou insuffisamment couverts souhaités sont les suivants :
- Métiers de la santé et de l'action sociale ;
- Métiers des services à la personne et aux entreprises ;
- Métiers de la construction ;
- Métiers numériques ;
- Métiers de la transition énergétique et écologique ;
- Métiers du commerce ;
- Métiers de l'entreposage et transports ;
- Métiers de l'économie sociale et solidaire ;
- Métiers maritimes et para-maritimes ;
- Métiers de la culture et du sport ;
- Métiers d'art

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- Montant d'aide FSE+ supérieur ou égal à **25 000 €**
- Taux d'aide FSE+ maximum au niveau de l'objectif spécifique de **85%**
- Taux maximum d'aides publiques (sous réserve du respect de la réglementation, notamment des règles relatives aux aides d'Etat)
- Dépenses éligibles : BSCU
- Opération réalisée en Guadeloupe

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



METHODE ET CRITERES DE SELECTION

Catégorie 1 : Recevabilité

1 Le projet a été déposé avant la date limite de l'appel à projets sur E synergie

Oui Non

2 Le bénéficiaire est éligible

Oui Non

3 La nature de l'opération est éligible

Oui Non

4 Les pièces transmises sont-elles probantes

Oui Non

- ▶ Les critères d'éligibilité sont binaires (oui-non) alors que les critères de sélection permettent de noter et de prioriser les dossiers

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



METHODE ET CRITERES DE SELECTION

Catégorie 2 : Critères d'éligibilité

1 L'opération est éligible temporellement

Oui Non

2 L'opération est éligible géographiquement

Oui Non

3 L'opération respecte les critères d'éligibilité fixés dans le programme et les critères socle, transversaux et bonus du DOMO

Oui Non

4 L'opération prend en compte les principes horizontaux (parité homme femme, développement durable et égalité des chances, charte des droits fondamentaux)

Oui Non

- ▶ Un bonus sera appliqué au projet dont la formation est certifiante ou qualifiante.

METHODE ET CRITERES DE SELECTION

Catégorie 4 : Moyens mobilisés

1 Moyens humains, techniques, financiers et administratifs mobilisés en adéquation avec la mise en œuvre opérationnelle du projet et les résultats attendus. Le calendrier de réalisation du projet est précisé
0 1 2 3 4 5

2 Capacité du porteur de projet à respecter les obligations européennes en termes de publicité et d'indicateurs (obligations administratives : capacité sur l'intégralité de la temporalité d'un projet cofinancé par le FSE+ (du démarrage à + 6 mois suivant la sortie) à assurer en interne l'explication des enjeux aux participants (1), à accompagner les participants dans le remplissage des questionnaires si utilisés (2), capacité à renseigner le fichier d'import et à le télécharger sur le portail (3), capacité à assurer la sécurité des données collectées en termes de stockage, d'intégrité, de confidentialité, d'accessibilité (4), capacité à renseigner le module indicateur agrégé via le portail eSynergie dans le cadre des demandes de subvention/paiement (5))
0 1 2 3 4 5

3 Cohérence des actions de communication envisagées dans le cadre du projet.
0 1 2 3 4 5

▲ (évaluation 0 à 5, 5 étant le plus fort) 0 est une note éliminatoire.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Critère d'éco-conditionnalité :

- Les projets soutenus devront démontrer les dispositions envisagées visant à limiter les impacts des actions sur la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

Modalités de sélection :

Appel à projet

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



CRITÈRES DE SÉLECTION DES ACTIONS

Il est attendu pour chaque projet :

- Contribution aux objectifs spécifiques du programme ;
- Caractère innovant des opérations ;
- Capacité technique, administrative, financière, comptable nécessaire au suivi de l'opération.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Les Options de coûts simplifiés (OCS)

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



LES OCS

Pour la période 2021-2027, l'autorité de gestion mobilise l'ensemble des outils pour simplifier et sécuriser le financement, en particulier de recourir aux options de coûts simplifiés (OCS) pour certains projets ou certaines catégories de dépenses.

Ce recours obligatoire sera accompagné par les instructeurs en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour retenir le meilleur choix en faveur du porteur de projet.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



LES BSCU

Les barèmes standard des coûts unitaires

Un barème spécifique aux actions de formation a été défini pour les personnes en recherche d'emploi. Le calcul des dépenses éligibles repose sur l'application d'un coût unitaire par participant sur la base d'une sortie positive de celui-ci.

Ces coûts unitaires seront appliqués en fonction du niveau de formation suivie, auxquels s'ajoute un barème pour la rémunération des participants, le cas échéant.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



LES BSCU

Par participant éligible et en fonction des niveaux de formation :

- o Catégorie A (Niveau 6) = 3 716 €
- o Catégorie B (Niveau 5 /CITE 5) = 8 635 €
- o Catégorie C (Niveau 4 / CITE3/4) = 7 495 €
- o Catégorie D (Niveau 3 / CITE 3) = 8 108 €
- o Catégorie E (Formation non certifiante/non diplômante) = 5 080 €
- o Catégorie F (Rémunération)* = 9 053 €

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



LES BSCU



Le versement s'effectue par **sortie positive** :

- Obtention du diplôme / de la certification / du titre professionnel ;
- Ou participation à un minimum 80% du volume horaire total de formation ;
- Ou acquisition d'un minimum de 80% des compétences requises au titre de cette formation ;
- Ou signature d'un contrat de travail avant le terme ou à l'issue de sa formation ;
- Ou création ou reprise d'une entreprise avant le terme ou à l'issue de sa formation ;
- Ou inscription dans une autre formation continue à destination des demandeurs d'emploi avant le terme ou à l'issue de sa formation ;
- Ou inscription dans le cadre d'un parcours de validation des acquis de l'expérience avant le terme ou à l'issue de sa formation.

Outils d'aide calcul BSCU

TABLEAU PREVISIONNEL DES ACTIONS DE FORMATION

			ACTIONS PEDAGOGIQUES				REMUNERATIONS			TOTAL GENERAL
ANNEE 1	Date de début	Date de fin	CATEGORIE DU BAREME DE FORMATION	Montant du bareme	Nb d'entrées totales prévues	TOTAL COUT PEDAGOGIQUE	Prise en charge de 70 % des entrées prévues	Montant du bareme	TOTAL REMUNERATION	
Formation de niveau 6	01/08/2024	30/06/2026	catégorie A	3 716,00 €	12	44 592,00 €	8	9 053,00 €	76 045,20 €	120 637,20 €
Formation de niveau 5	01/08/2024	30/06/2026	catégorie B	8 635,00 €	12	103 620,00 €	8	9 053,00 €	76 045,20 €	179 665,20 €
Formation de niveau 4	01/08/2024	30/06/2026	catégorie C	7 495,00 €	12	89 940,00 €	8	9 053,00 €	76 045,20 €	165 985,20 €
Formation de niveau 3	01/08/2024	30/06/2026	catégorie D	8 108,00 €	12	97 296,00 €	8	9 053,00 €	76 045,20 €	173 341,20 €
					48	335 448,00 €	34		304 180,80 €	639 628,80 €

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



INDICATEURS

- Ils sont garants de la performance qualitative et quantitative de l'opération ;
- Les indicateurs de réalisation (nombre de participants) ;
- Les indicateurs de résultat (taux de réussite) ;
- Il est important de respecter les indicateurs renseignés en début d'opération (sanction financière prévue)

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



SUIVI DES PARTICIPANTS

Cet exercice est opéré par le porteur de projet dans le respect de la réglementation RGPD.

Quand ?

- Dès l'entrée du participant dans l'action ;
- Dès la sortie du participant de l'action et dans un intervalle de 4 semaines après la date de sortie ;
- 6 mois après la date de sortie

Quoi ?

- Des données personnelles relatives à chaque participant ;
- La situation du participant à l'entrée ;
- La situation du participant à la sortie

PUBLICITE

- Le non-respect de l'obligation de publicité pourra entraîner le reversement de votre subvention européenne ou l'application de pénalités

Kit publicité mis à disposition : <https://www.europe-guadeloupe.fr/jai-un-projet/communiquer-sur-mon-projet/>

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Dépôt de demande sur E-Synergie



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.europe-guadeloupe.fr

Standard FEDER/FSE+: 0590 99 28 28
projets-feder-
fse@regionguadeloupe.fr

Région Guadeloupe
Direction déléguée Europe
Direction FEDER-FSE+
Service FSE+
06 rue Victor Hugues (Ex cci)
97100 Basse-Terre

Guadeloupe 2021 – 2027

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Merci de votre attention et collaboration

Guadeloupe 2021 – 2027